



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1404

22 août 2019

- **Environnement : Des pertes agricoles et des destructions considérables de maisons dans la Grande Anse suite à de forts vents**
- **Social : Plainte contre l'Etat d'Haïti pour insécurité et cherté de la vie**
- **Justice/Affaire Dermalog : Plainte contre l'épouse de Jovenel Moïse et des hauts fonctionnaires de l'État**
- **Justice / Massacre La Saline : Des organisations de droits humains exigent la protection des familles des victimes**

>> Environnement : Des pertes agricoles et des destructions considérables de maisons dans la Grande Anse, suite à de forts vents

Cultures vivrières et fruitières, denrées d'exportation, pêche, infrastructures agricoles lourdement affectées, toitures de maisons emportées : tel est le bilan partiel de forts vents qui, combinés à une pluviométrie de 50 mm ayant entraîné une montée de la mer, ont frappé le département de la Grande Anse (Sud-Ouest d'Haïti), dans la nuit du 16 au 17 août. Abricots, Bonbon, Jérémie, Roseaux, Moron, Chambellan, Dame Marie, Les Irois, Anse-d'Hainault, Corail, Pestel, Beaumont, Marfranc sont les communes, où ont été enregistrées des pertes agricoles, précise la protection civile. 200 maisons ont été détruites à Fonds Rouge (Jérémie) et d'autres ont été endommagées. De forts vents ont aussi endommagé les pylônes des stations de radio Extension et Orbite, et emporté les toitures de maisons, recouvertes avec des bâches, à Roseaux. Dans la commune de Dame Marie, trois maisons ont été détruites à Desormeaux, deux à la 5e section Baliverne et quatre autres à la 2e section Tapon. 10 maisons ont été également inondées à Corail, suite à ces fortes pluies. Il y a eu une perte totale des bananiers en production ainsi qu'une perte de la production restante d'arbre véritable et d'avocats. Dans un rapport d'évaluation préliminaire, la direction départementale agricole de la Grande Anse souligne que la banane, l'arbre véritable, l'igname et les avocats jouent un rôle fondamental dans la sécurité

alimentaire. La tornade de la nuit du 16 août a dévasté les parcelles de haricots (arrachage de gousses non matures et effeuillage), qui représentent une culture de rente stratégique pour les agriculteurs, surtout à trois semaines de la rentrée des classes, prévue pour le lundi 9 septembre. Le bilan des pertes est estimé entre 35 à 40% de volailles (poules). A court terme, la direction départementale agricole de la Grande Anse recommande la distribution de semences à cycle court (okra, épinards, patate douce, maïs, giraumont, pois inconnu, pois de souche, pois congo non photopériodique, aubergine, tomates, choux, carottes), la distribution de poules de race améliorée ainsi que d'outils agricoles (machettes, dérapines, pioches, brouettes, barres à mine, limes râpeaux). Mais, à moyen terme, les interventions devraient concerner une réhabilitation des routes agricoles, une distribution de dragons de banane résistante au cygatoka noir (maladie foliaire du bananier causée par un champignon), une distribution de semences d'ignames, une mise en terre des boutures et d'arbres à croissance rapide, un aménagement des bassins versants (par des actions de correction dans les ravines, la protection des sols et la plantation d'arbres fruitiers et forestiers), la recapitalisation des ménages agricoles par l'approche de travaux à Haute intensité de main-d'œuvre.

>> Social : Plainte contre l'État d'Haïti pour insécurité et cherté de la vie

Plusieurs syndicats de transports annoncent leur intention d'aller déposer une plainte contre l'Etat haïtien le vendredi 23 août, en raison de l'ampleur de l'insécurité et de la cherté de la vie. Ce dépôt de

plainte fera suite à une marche pacifique, prévue le même jour. La marche partira dans la zone du Portail de Léogane (centre-ville de Port-au-Prince), en passant par la rue Oswald Durand, pour atteindre ce

qui reste du Palais national (détruit dans le tremblement de terre du 12 janvier 2010), où les protestataires projettent d'en faire trois tours, avant de se diriger vers le parlement, au Bicentenaire, une zone également menacée par les manœuvres de gangs armés. A environ trois semaines de la rentrée scolaire, la population n'entend plus tolérer cette situation d'insécurité qui crée de plus en plus d'angoisse dans les familles, affirment les syndicats de transports. Selon Jean Philippe Marcelin, Secrétaire du secteur des transports terrestres haïtiens, l'État haïtien reste indifférent à ces problèmes auxquels fait face la population. Les bandits ne cessent de terroriser la population alors que la sécurité des autorités au

pouvoir est convenablement garantie, laisse entendre Méhu Changeux, Coordonnateur de l'Association des propriétaires et chauffeurs d'Haïti. Le 19 août, deux personnes ont de nouveau été blessées par balles à Martissant (périphérie sud de la capitale), suite à une tentative de détournement d'un camion de marchandises qui assurait le trajet Côtes-de-Fer/Port-au-Prince vers le Sud-Est d'Haïti. Le 18 août, des individus armés ont blessé par balles également dans le quartier de Martissant, le Député de Pestel (Grande Anse), Ronald Etienne, du consortium des partis politiques, proche du Parti haïtien *tèt kale* (PHTK) au pouvoir, ainsi que son chauffeur et agent de sécurité, Keder Dorcély.

>> Justice/Affaire Dermalog : Plainte contre l'épouse de Jovenel Moïse et des hauts fonctionnaires de l'Etat

Plus d'une douzaine de citoyens ont déposé une plainte le lundi 19 août 2019, au cabinet d'instruction près du tribunal civil de première instance de Port-au-Prince contre Martine Joseph Moïse, épouse du président de la république Jovenel Moïse, et plusieurs hauts fonctionnaires de l'État impliqués dans le dossier Demalog. Les chefs d'accusations retenus sont abus de fonction, trafic d'influence, détournement de fonds publics, violation de la loi sur la passation de marchés publics et associations de malfaiteurs. L'actuel Directeur général de l'Office national d'identification national (ONI), Jude Jacques Philippe Elibert, le ministre démissionnaire de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, Pierre Josué Agénor Cadet, et le Ministre, censuré et démissionnaire de la justice et de la sécurité publique, Jean Roudy Aly et consorts, sont entre autres ciblés par cette plainte. Sont aussi concernés, l'ancien premier ministre, Jacques Guy Lafontant (Premier ministre, du 21 mars 2017 au 16 septembre 2018), l'ancien ministre de l'économie et des finances, Jude Alix Patrick Salomon, l'ancien ministre de la Justice, Heidi Fortuné, et

l'ancien ministre de la communication, Guyler C. Delva. La commission éthique et anti-corruption au Sénat avait recommandé de mettre l'action publique en mouvement contre eux dans un rapport d'enquête déposé au bureau du sénat le 24 mai. Le document de la Commission éthique et anti-corruption au Sénat, avait également demandé la suspension du contrat avec Dermalog et la cessation de la production de cartes électorales lancées par l'ONI. Des organisations de droits humains ont aussi dénoncé Martine Joseph Moïse, qui serait soupçonnée d'implication directe dans le processus ayant abouti à la signature du contrat d'une part, entre des représentants de l'État et de l'ONI et d'autre part, la compagnie Dermalog. Elles ont appelé la Cour Supérieure des Comptes à se saisir du dossier, conformément à la loi du 4 mai 2016, en raison des soupçons de corruption entourant tout le processus. Le gouvernement haïtien avait adopté, le 30 avril 2017, une résolution pour attribuer le contrat d'émission d'une nouvelle carte d'identification nationale à la compagnie allemande Dermalog, sans un avis préalable de la Cour.

>> Justice / Massacre La Saline : Des organisations de droits humains exigent la protection des familles des victimes

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti (IJDH) souhaitent que la Cour Inter-américaine des Droits Humains (CIDH) agisse en toute urgence, pour protéger les survivants contre « de nouveaux dommages ». Ces deux organisations de droits humains ont déposé une pétition le 9 août, devant la

CIDH pour demander à l'État haïtien de protéger les familles des victimes du massacre perpétré à La Saline en novembre 2018, « une demande de « mesures de précaution », en vertu des protocoles de la CIDH, pour sauvegarder et protéger les droits humains dans les pays membres de l'Organisation des États Américains ». Pour aller plus loin cliquez [ICI](#)

A lire également :

- [Crise alimentaire : Décaissement de 9 millions d'euros pour répondre aux besoins de 130 000 personnes affectées en Haïti](#)
- [Les organismes de droits humains dénoncent la remobilisation unilatérale et sans consultations de l'armée par la présidence](#)
- [Insécurité : Les remises d'armes à la Commission nationale de désarmement, un simulacre, considère le RDNNH](#)
- [Haïti-Littérature : Il y a 75 ans décédait Jacques Roumain](#)